

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 56
Membres absents : 22
Procurations : 12

Séance du 21 février 2024
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 21 du
mois de février, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 15/02/2024
Date de transmission : 27/02/2024
Date de mise en ligne : 28/02/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GARNIER Fabienne, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme GOEPFERT Sylvie, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, Mme BACH Céline (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), Mme CAZES Hélène, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à M. CAPON Patrick), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. MILINTENDA Carmelo), M. PISARONI Gabriel (pouvoir à Mme FERRANDEZ Françoise), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna (pouvoir à M. KASTLER André), M. SCHACHER Francis (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SCHICKLIN Julien, M. SCHMITTER Bernard (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. WIEDERKEHR Denis

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

8^{ème} QUESTION

Convention-cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024-2026 avec la Chambre d'Agriculture Alsace (DELIBERATION n°2024-010)

Depuis 2020, Saint-Louis Agglomération mène une démarche intitulée « Ruralité, Agriculture, Territoire », labellisée Projet Alimentaire Territorial, qui vise à travailler de concert entre les différents acteurs pour s'adapter aux enjeux de maintien de l'agriculture sur le territoire. Ainsi en 2021, une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace a été signée, permettant de développer les échanges avec ce partenaire, pour la période 2021-2023.

Afin de poursuivre le travail collaboratif avec la Chambre d'Agriculture Alsace, il est proposé de signer une nouvelle convention-cadre d'objectifs et de moyens sur la période 2024-2026, pour la mise en œuvre d'une stratégie de maintien de l'agriculture, activité économique forte et structurante pour le territoire et ses paysages, par des filières rémunératrices et permettant aux agriculteurs de retrouver la considération qu'ils méritent. Cette convention permet de fixer les orientations stratégiques, les engagements respectifs des parties et les conditions de leur mise en œuvre.

La stratégie proposée par les partenaires a pour objectifs de :

- Protéger les ressources naturelles du territoire en encourageant les pratiques et les cultures respectueuses de l'environnement ;
- Favoriser une agriculture de proximité et connectée au territoire, permettant de rapprocher les producteurs et les consommateurs ;
- Favoriser le « Vivre ensemble », en recréant un lien entre les habitants du monde rural et les agriculteurs ;
- Tirer profit de la situation transfrontalière du territoire située dans l'agglomération bâloise ;
- Partager les préoccupations respectives pour un aménagement concerté.

Dans le cadre de la mise en application de cette convention-cadre, des programmes d'actions annuels avec des plans de financement dédiés seront établis et feront l'objet d'une convention financière annuelle.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention-cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024-2026 à conclure avec la Chambre d'Agriculture Alsace, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.


La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 26 février 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

